

Limite de zone

Préscriptions ponctuelles

Préscriptions linéaires

Préscriptions surfaciques

Fond de plan cadastral

Plan de Prévention des Risques de Mouvements de terrain

Risque Inondation

Aléas_Moneghetti (étude hydraulique)

Aléas_Valon de la Noix (étude hydraulique)

★

Élément de patrimoine

Servitude de vue

Espaces boisés classés (au titre du L.113-1 du CU)

Éléments de paysage à protéger (au titre du L.151-19 et L.151-23 du CU)

Emplacements réservés pour mixité sociale (au titre du L.151-41 du CU)

Périmètre de mixité sociale (au titre du L.151-15 du CU)

Périmètre de majoration de volume (au titre du L.151-28 du CU)

Emplacements réservés pour voirie et équipement (au titre du L.151-41 du CU)

Secteur à plan masse (au titre R151-40 CU)

Polygones d'emprises

Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement Global (au titre de l'article L.151-412 du CU)

Zone d'implantation obligatoire des constructions

Préservation de la diversité commerciale (au titre du L.151-16 du CU)

Bâti dur

Bâti léger

Parcelles

Contour communal

Zone bleue

Zone rouge

Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles (EAIP)

Atlas des Zones Inondables (AZI)

Aléa modéré

Aléa fort

Aléa très fort

Aléa modéré

Aléa fort

Aléa très fort

N



COMMUNE DE BEAUSOLEIL

Département des Alpes-Maritimes - 06

VILLE DE

BEAUSOLEIL

REVISION N°1 DU
PLAN LOCAL D'URBANISME

4

Plan d'ensemble

Echelle : 1 /3500e

Délégation du Conseil Municipal :	22.07.2020
Arrêté le :	14.12.2023
Enquête publique :	22.07.2024 au 23.08.2024
Approuvé le :	30.01.2025
Modifications :	Mises à jour :

Plans de masse du Square Kraemer et Veolia

Echelle : 1:600e / Hauteurs : NGF

E S P C E ES-SPACE - 5 rue de la Préfecture - 06 300 NICE - tél 04 93 84 26 16 - fax 04 93 84 83 01

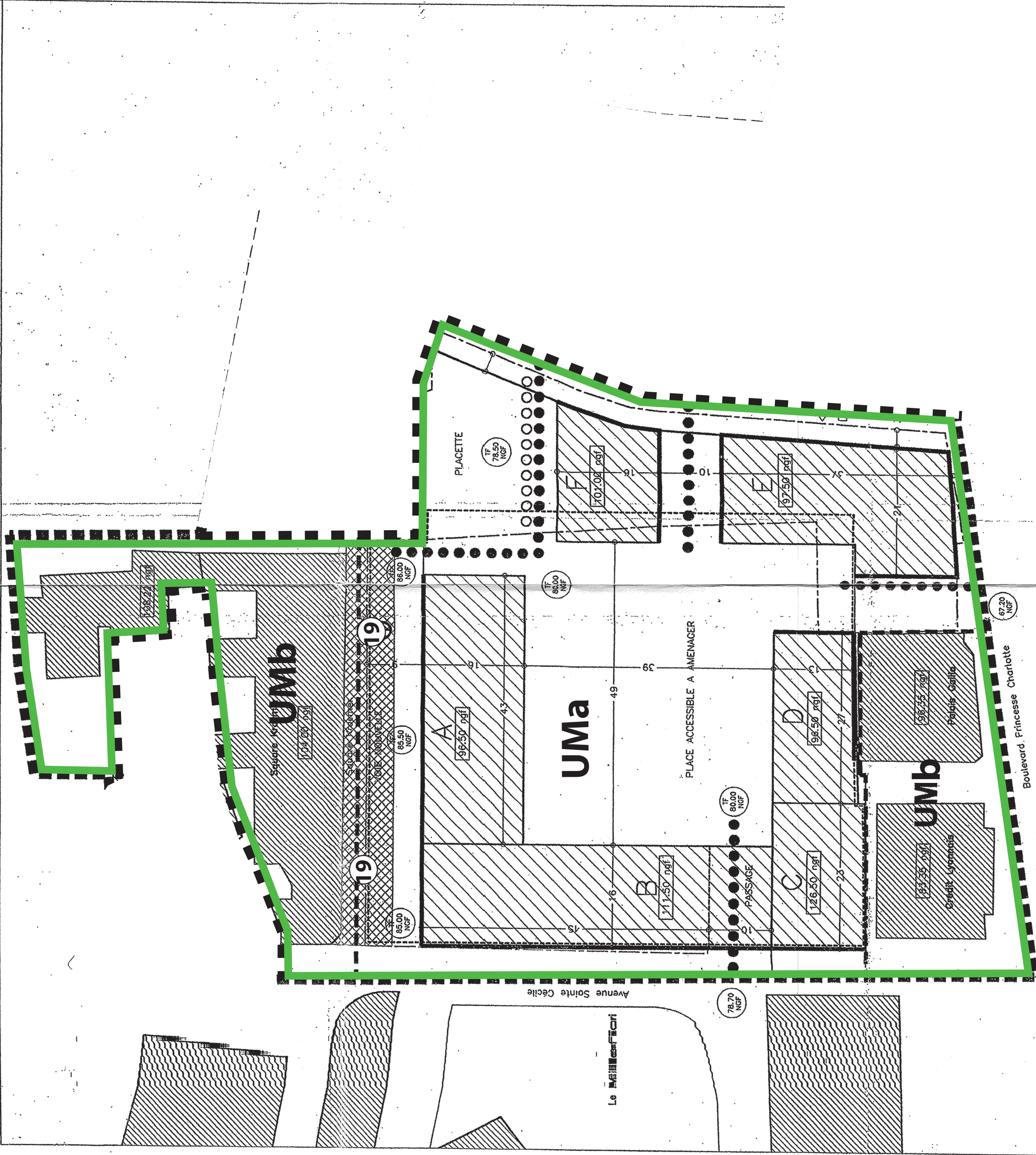
ILOT DE LA CREMAILLERE
SECTEUR DE PLAN DE MASSE

Ech : 1/500

LEGENDE

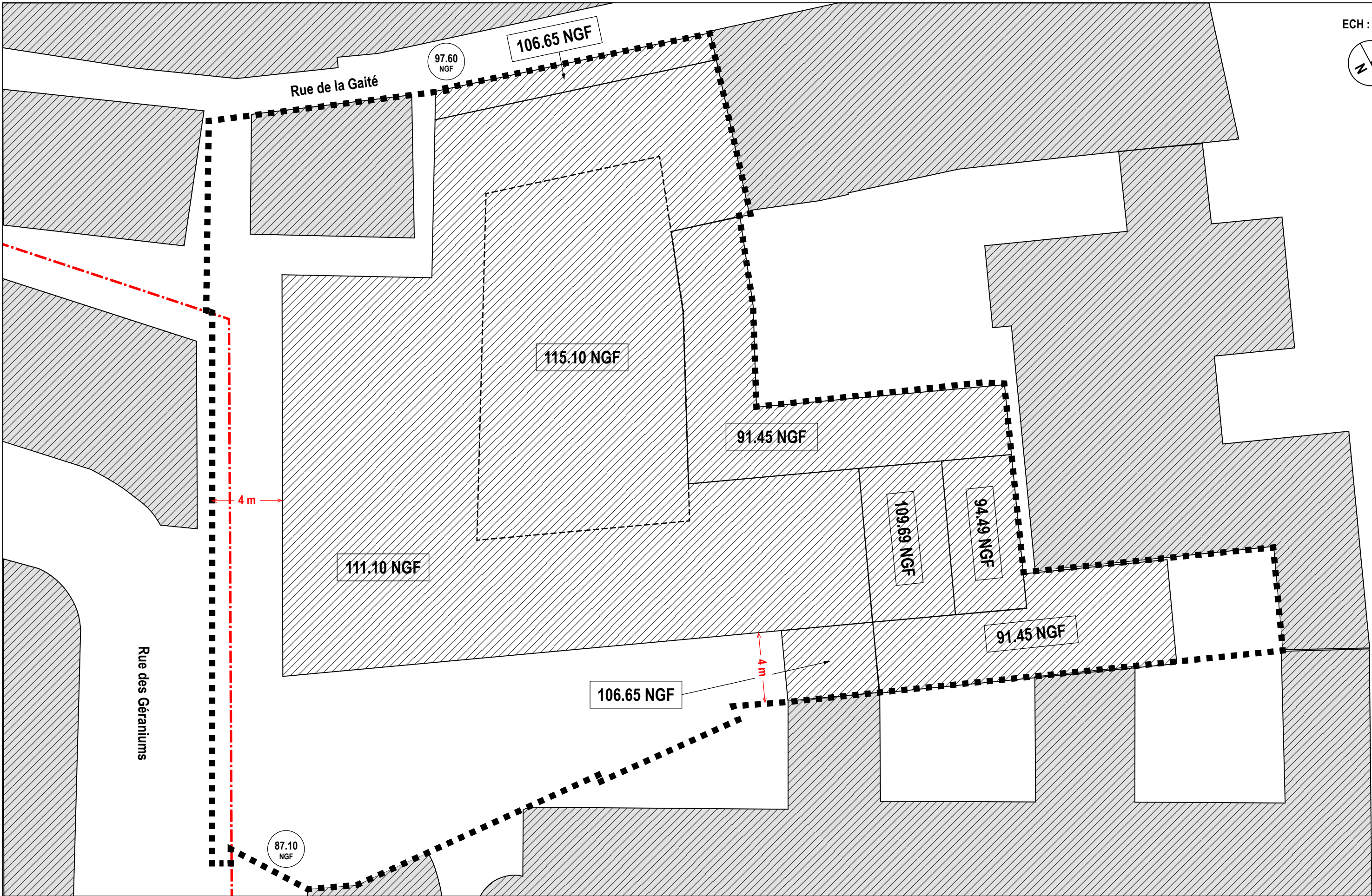
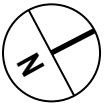
- LIMITE DU SECTEUR DE PLAN DE MASSE
- LIMITE DE SECTEURS
- LIMITE PARCELLAIRE
- EMPRISE DES BATIMENTS EXISTANTS
- EMPRISE DES BATIMENTS PROJETES
- ALIGNEMENT A RESPECTER
- LIMITE D'EMPRISE DES PARKINGS (SOCLE)
- EMPLACEMENT RESERVE n°1
- RECUL SUR VOIE 3m
- CHEMINS PIETONS OU ESCALIERS (tracés de principe)
- ACCES VEHICULES INCENDIE (tracé de principe)
- ACCES PARKING ET SENS DE CIRCULATION POUR LE SECTEUR UMa
- COTE D'ALTITUDE DES VOIES ET DES TROTTOIRS
- COTE D'ALTITUDE DES PLATEFORMES (tolérance ± 0.50 cm)
- COTE D'ALTITUDE DES BATIMENTS A L'EGOUT OU A LA DALLE DE COUVERTURE (tolérance ± 0.50 cm)

PERIMETRE DE DIVERSITE COMMERCIALE



0 10 20 30





LEGENDE



LIMITE PARCELLAIRE



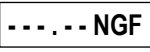
EMPRISE DU BATIMENT PROJETE



EMPRISE DES BATIMENTS EXISTANTS



COTE D'ALTITUDE DES VOIES ET TROTTOIRS



COTE D'ALTITUDE DES BATIMENTS A LA DALLE DE COUVERTURE (tolérance +/- 0.50cm)



EMPRISE DU VOLUME EN ROOFTOP